

Compte rendu Conseil de quartier BORDS de LOIRE - Mercredi 17 Janvier 2018

- M. le Maire,
- Jean-Paul Mercier, Président du conseil Bords de Loire,
- les membres du conseil Bords de Loire,
- Jean-Marc Detour, Adjoint en charge des Politiques Sportives et de la Politique de la Ville, et vice-Président du conseil Bords de Loire,
- Edmond Bourgeon, Adjoint au Maire en charge de la sécurité et tranquillité publiques,
- Nicolas Reveret, Chef de Cabinet du Maire,
- Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
- Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,

ont assisté à cette séance.

Jean-Paul Mercier et Jean-Marc Detour accueillent les conseillers. Jean-Marc Detour présente ses vœux chaleureux au nom de toute la Municipalité, et déroule l'ordre du jour, tandis que M. le Maire rejoint l'assemblée.

En l'absence d'objections, le compte rendu de la séance du 9 Octobre 2017 est adopté.

Le dispositif participation citoyenne

Edmond Bourgeon informe du dispositif « Participation Citoyenne » qui est l'équivalent de « voisins vigilants », à la différence qu'il ne s'agit pas d'un dispositif privé, mais préconisé par le Ministère de l'Intérieur, géré par la Police Nationale, en partenariat avec la Police Municipale. Des référents, identifiés sur les quartiers, auront pour mission de signaler tout fait suspect sur leur secteur. Il ne s'agit pas de rapporter des incivilités, des faits mineurs du quotidien dont le signalement doit se faire via le CPU au 04 77 44 42 44 ; ce dispositif vise avant tout une lutte contre les vols par effraction et tous autres faits de cette envergure. Effectif à partir de ce début d'année 2018, il vient compléter toutes les autres mesures prises en faveur d'une sécurité et tranquillité augmentées sur la Ville. A noter que ce dispositif nécessite pour les référents, 3 ou 4 par quartiers, de disposer d'une connexion internet à domicile, pour permettre des échanges d'informations avec la Police Nationale. Les référents retenus seront bénévoles, n'auront pas d'obligation de résultats, et pourront se désister à tout moment. Ils seront avant tout des habitants reconnus dans leur quartier, auront l'esprit observateur, feront preuve de discrétion et de disponibilité. Leur bonne moralité sera bien naturellement préalablement vérifiée, tout comme les informations qu'ils communiqueront à la Police Nationale.

Les personnes intéressées pour être référent sur le quartier Bords d Loire devront se faire connaître auprès de Jean-Paul Mercier Président du Conseil bords de Loire ou bien de Jean-Marc Detour, vice -Président. Après avoir communiqué leurs coordonnées, elles seront contactées par la Police Nationale pour suivre une formation d'environ deux heures, tout en visitant les locaux de la Police Nationale, et en découvrant son organisation et son fonctionnement ainsi que les référents Police Nationale avec lesquels elles seront en contact régulier.

L'assemblée n'exprime pas de questions particulières sur ce sujet. Roland Côte souhaite s'inscrire comme référent sur le quartier.

Mouvements

Jean-Paul Mercier fait part du désistement du conseil de Messieurs Muller et Epinat Michel.

2 nouveaux habitants dans le public souhaitent intégrer le conseil ce soir: Gérard Epinat et Mado Vial. L'assemblée valide leur intégration, et Jean-Marc Detour leur souhaite la bienvenue.

Jean-Paul Mercier sollicite deux nouveaux membres du bureau: Serge Finot et Mado Vial sont spontanément volontaires pour occuper cette mission.

Retour sur La réunion de travail du 7 Novembre avec le Maire.

Jean-Paul Mercier fait le retour d'une rencontre très conviviale, avec des échanges constructifs. Il indique qu'au cours de cette rencontre, le Maire a acté l'installation de sanitaires sur le Parc de Varennes pour optimiser l'organisation des manifestations sur ce site. Une première réunion a eu lieu avec les services pour examiner la mise en œuvre de ce projet, et les différents emplacements envisageables. Deux sont actuellement retenus : un à l'entrée du parc près du compteur d'eau et le second à hauteur du N°20 de la rue Devillaine. Un choix, assorti d'un chiffrage et d'un calendrier de réalisation, sera déterminé très prochainement.

Jean-Paul Mercier remercie M. le Maire pour cette décision qui facilitera la tenue des futures animations sur le parc de Varennes.

Au cours de cette rencontre il a bien sûr été question de la chasse aux œufs, dont l'envergure grandissante demande aujourd'hui des moyens adaptés. Là encore, M. le Maire s'est engagé à soutenir le conseil Bords de Loire dans l'organisation de cette manifestation. Les moyens logistiques nécessaires seront déployés par la Ville et plusieurs sponsors sont d'ores et déjà retenus pour la prise en charge financière de diverses fournitures, ce qui allègera considérablement le budget dédié à cette animation.

Un retour sur les animations 2017 et les perspectives 2018

René Fessy, Président du Liger Club relate cette 7ème édition de la Saint Nicolas. S'il s'agit toujours d'un rassemblement heureux, il fût toutefois mitigé cette année, en raison notamment de la disparition de Johnny Hallyday ce même jour. Par ailleurs, on peut aussi regretter que le lieu de l'évènement, Esplanade des Mariniers, n'ait pas été précisé dans la communication faite sur les panneaux LED. Enfin, le programme de cette édition a sans doute manqué d'originalité et l'organisation aurait mérité plus de rigueur, notamment dans le défilé et l'arrivée du Saint Nicolas, mais également pour le concours de bateaux illuminés. Tous ces points seront à examiner et à améliorer pour l'édition 2018. M. le Maire confirme que cette année les horaires du programme n'ont pas été respectés et des habitants ainsi contraints d'attendre longtemps dans le froid avec de jeunes enfants, n'ont pas souhaité rester davantage.

Pour autant, René Fessy remercie les services de la Ville pour le montage des chapiteaux et des stands, et souligne la prestation remarquable de l'orgue de barbarie.

Pascal Dournel, Président de l'association des Plaisanciers de Roanne, regrette effectivement lui aussi quelques tensions entre les participants au concours des bateaux illuminés. Il annonce d'ores et déjà un nouveau programme pour la Saint Nicolas 2018, avec notamment son arrivée en bateau et non à pied. Il remercie tous les bénévoles du conseil de quartier qui se sont beaucoup investis dans cette manifestation, et ce, malgré les températures très basses. Pour 2018, c'est le kiosque de la Capitainerie qui sera utilisé, et toutes les animations, dont un atelier ballons, seront déployées autour du bâtiment.

Le goûter des aînés du 13 Décembre. Animé par Gilbert Clair, chanteur guitariste, cet évènement n'a pas obtenu le succès escompté ; pour autant, le diaporama projeté par M. Mercier atteste de la bonne ambiance qui régnait ce jour-ci parmi les participants.

Calendrier 2018

- Le renouvellement de la fête de quartier n'est pas souhaité car elle attire chaque année de moins en moins de monde. Jean-Paul Mercier évoque plutôt l'idée d'une grande fête du Port, sur l'année 2019, qui retient l'attention des conseillers. Il est à prendre en compte que le printemps de l'Oudan programmé chaque année en Avril sera déplacé au Port de Roanne cette année.
- **La chasse aux œufs du Lundi 2 Avril 2018** : toujours au parc de Varennes, elle sera cette année complétée par une chasse au trésor organisée en collaboration avec le service Espaces Verts de la Ville de Roanne. A cet égard, Jean-Paul Mercier remercie Grégory Aymond, Responsable du service Environnement de la Ville et Thierry Collet des Espaces Verts. Il invite les conseillers à participer à la réunion d'organisation le 23 Janvier à 18h30 dans la grande salle du Centre Social Bourgogne. Jean-Paul Mercier rappelle que cette 8ème édition se conduit en partenariat avec le Liger Club, les Jardins du Canal, la Boîte à Cakes et Révillon. Plusieurs conseils de quartier viendront prêter main forte aux opérations de mise en place, de surveillance

et d'encadrement, ainsi que de rangement, tout au long de cet après-midi consacré aux enfants de 2 à 8 ans s'agissant de la chasse aux œufs, et de 9 à 14 ans pour la chasse au trésor. Les animations diverses des mini-fermes de Cordelle et Noailly remplaceront les promenades en « mini-chevaux » dont la gestion posait un souci en termes de sécurité. Le Liger Club tiendra une buvette et les jardins du Canal proposeront gâteaux et crêpes. Le budget prévisionnel de 1800 € est adopté par l'assemblée. Jean-Paul Mercier sollicite des bénévoles en rappelant une indispensable présence de 50 à 60 personnes sur le site.

- Octobre 2018: le traditionnel cyclo cross porté par le CR4C. 2017 avait connu un franc succès et le conseil de quartier sera cette année encore aux côtés du CR4C, pour valoriser cet évènement en plein essor, puisque le CR4C devrait concourir à l'échelon régional en 2019, et pourquoi pas en niveau national en 2020.
- Saint Nicolas le 6 Décembre.

Le bilan du budget 2017

Jean-Paul Mercier présente le bilan du budget 2017 et détaille les différents postes de dépenses affectées.

La voirie

Olivier Jandard fait un point sur l'ensemble des demandes réalisées, 17 au total, et celles en cours d'étude, contenues dans le document ci-joint.

Jean-Paul Mercier rappelle que tous les habitants, conseillers ou non, ont la possibilité de le saisir pour tel ou tel problème de voirie. Le conseil de quartier reste ouvert à tous et à leur écoute, et s'attache, en collaboration avec les services de la Ville, à rechercher les meilleures solutions possibles.

Des informations de M. le Maire

Le quartier Bords de Loire est un quartier qui bouge, qui vit, un quartier à enjeux forts sur lequel la Municipalité a lancé d'importants projets.

Récemment, la presse s'est emparée du sujet du stationnement relatif au projet Bords de Loire, et d'autres articles suivront, donnant l'impression d'une perte de stationnement. Ce message est erroné puisque sur la Place Aristide Briand, pour 120 places supprimées, 279 seront créées, ce qui porte à une création de 159 places supplémentaires lorsque les travaux seront achevés avant 2020.

S'agissant de la 2^{ème} étape concernant l'Esplanade des Mariniers, les 250 places actuelles seront supprimées. En revanche, un parking de 56 places sera créé Quai Cdt Lherminier, auquel s'ajoutera un 2^{ème} parking tout à proximité de 260 places. C'est là encore 66 places supplémentaires qui seront créées. Enfin, la mise en œuvre du projet Foch Sully procurera encore 480 places supplémentaires payantes.

Au total la ville de Roanne comptera 4500 places de stationnement, dont 2500 seront payantes.

A cet égard, M. le Maire souligne sa réelle et constante volonté politique d'accroître la capacité de stationnement en centre ville ; c'est absolument indispensable si l'on souhaite redynamiser le centre ville et en ce sens, lutter contre l'attraction des centres commerciaux facilitée par leur implantation à moins de 10 minutes du centre de Roanne en voiture.

Pour favoriser la mobilité individuelle et le stationnement en ville, la Ville de Roanne met progressivement en place des parkings connectés. Par leur accès et le paiement automatique utilisant la reconnaissance de plaques d'immatriculation, cette forme de stationnement s'inscrit dans une démarche de dématérialisation qui vise à simplifier, fiabiliser et sécuriser les échanges. Ce sera le cas pour le parking de l'Hôtel de Ville, ainsi que Verdun et Charles de Gaulle en 2018. Une autre tranche concernera les parkings des Minimes, Diderot, et Salengro.

M. le Maire rappelle que les usagers bénéficient également d' $\frac{1}{2}$ h gratuite de stationnement chaque jour, et 2 h le samedi. S'agissant de l'abonnement mensuel, il est à noter que le tarif de 10 €/mois est particulièrement attractif.

En réponse aux propositions d'un stationnement en zone bleue, M. le Maire précise que ce système requiert un nombre conséquent d'agents verbalisateurs pour assurer la vérification. Par ailleurs, autre élément défavorable, les droits de stationnement en zone bleue sont perçus par l'Etat et non par la commune, et rappelle que l'ensemble du stationnement « classique » permet à la Ville de Roanne une recette de 800 000 €/an.

M. le Maire confirme le démarrage des travaux de la galerie commerciale J-B Clément au 29 janvier, et indique l'installation d'un médecin ophtalmologiste. Elle est très attendue, et répondra à un besoin important à Roanne.

De gros travaux sur le réseau de chaleur qui permet d'alimenter les immeubles d'Ophéor ont été engagés avec le partenaire Dalkia. Les habitations, mais également le lycée Albert Thomas, le Gymnase de Belgique, connectés à ce réseau plus performant, verront ainsi leurs charges de chauffage diminuer.

La relocalisation des cirques sur le pétanquodrome, à proximité de la Halle Vacheresse, met un terme aux plaintes d'un certain nombre de riverains générées par leur précédente installation Place des Mariniers.

Des accords ont été conclus avec les forains organisateurs des fêtes foraines qui ont accepté certains principes, dont ceux de mesures de bruit en faveur du respect de la tranquillité des riverains.

Depuis 2014, le nombre de demandes de voirie émanant des habitants dont les conseils de quartier, est en constante évolution, 1574 demandes reçues pour l'année 2017. Il est important de souligner que ce volume conséquent de demandes diverses a reçu 90% de satisfaction. Ces résultats sont le fruit d'une belle collaboration des services, de leur disponibilité et de leur écoute.

Sur un plan économique, 2018 devrait être une année fructueuse en termes d'emplois sur la Ville de Roanne.

70 emplois créés par l'implantation, d'ici mars prochain, d'une société spécialisée dans la Cyber Défense. Cette entreprise emménagera dans les anciens locaux de Giat, Bd de Valmy.

100 emplois chez Novatech située sur le quai du canal, associée à la société CETIH située Bd de Bapaume, spécialisée dans la fabrication de portes.

850 emplois seront créés par la société SFAM qui s'implantera sur le site des Tuileries. C'est la plus forte implantation économique depuis Michelin en 1974.

M. le Maire informe de la venue prochaine du Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations, nommé récemment, et dont c'est le 1^{er} déplacement en province, l'occasion pour lui de visiter les lieux du futur îlot commercial Foch Sully. Il pourrait s'intégrer dans le grand plan de modernisation des centres ville des villes moyennes, décidé par l'Etat pour un budget de 5 milliards d'euros.

M. le Maire rappelle la chance que nous avons de vivre dans une ville à dimension humaine, une ville dont le désenclavement se poursuit progressivement.

Enfin, il remercie le Président, les membres du bureau et tous les conseillers qui s'investissent et font vivre ce conseil. Tous participent à la belle qualité de vie de notre ville et à son développement.

Les questions diverses

- Fabrice Pégon représentant d'OPHEOR informe du début des travaux sur la galerie commerciale Bd Jean-Baptiste Clément en Février, avec le déplacement du bureau de tabac - il restera ouvert pendant les travaux - pour un achèvement courant Avril-Mai. Les travaux sur les façades de Bourgogne débuteront également en Février et s'étaleront sur toute l'année 2018.
- M. Dournel se fait le porte-parole des plaisanciers et campingcaristes, et relate les nuisances nocturnes générées par le city stade dès l'arrivée de la belle saison. Il suggère une fermeture de cette structure dès 23h. M. le Maire répond qu'il est impossible techniquement d'envisager une fermeture. Pour autant, la municipalité a entendu ces revendications et a déjà procédé à la suppression de l'éclairage du city stade à partir de 22h. il n'en demeure pas moins complexe de faire appliquer le règlement, et de trouver des compromis de cohabitation entre les usagers d'un espace sportif et de loisirs et ses riverains.
- M. Fessy interroge sur l'avancée de mise en oeuvre de la voie verte. M. le Maire répond qu'il s'agit avant tout d'un projet du Département ; la Ville reste dans l'attente de ses informations à ce sujet. Par ailleurs, M. le Maire rappelle que la circulation en mode doux est déjà intégrée dans le projet Bords de Loire.

- Au carrefour Quai Cdt Fourcauld et Quai de l'Ile, s'est installé un chantier avec notamment une cavité profonde qui n'est pas sécurisée. Par ailleurs, le stop à proximité n'est pas respecté. M. le Maire : Le projet sur ce chantier, porté par un investisseur, est actuellement stoppé. La Ville lui adressera un courrier pour attirer son attention sur sa responsabilité y compris pénale, en cas d'accident. Il lui sera demandé de sécuriser davantage le site.
- Face à la résidence La Chapelle, les barrières de signalisation de la déviation pour Thiers tombent régulièrement. M. le Maire répond que les services, déjà alertés par ses soins, feront le nécessaire pour sécuriser l'espace et apporter davantage de lisibilité à la signalisation.

Jean-Paul Mercier remercie M. le Maire pour toutes ces informations, et invite l'assemblée à partager la galette et le verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h45.

Prochain conseil de quartier BORDS de LOIRE
Mercredi 2 Mai 2018 à 18h00 à la Maison du Port